



Initiative de la Francophonie pour des villes durables

**Initiative francophone pour la promotion des villes durables en
Afrique**

7^{ème} session régionale

**«Renforcement des capacités des décideurs et des professionnels du
secteur de l'aménagement urbain, de la construction et du
bâtiment, à mettre en œuvre le nouvel agenda urbain»**

Module unique, du 26 mars au 05 avril 2019

**Date limite des candidatures :
20 février 2019**

Lomé (Togo)

1. Contexte

Le système énergétique mondial actuel se caractérise par une grande dépendance aux énergies fossiles, une part importante de l'humanité qui n'a pas accès aux services énergétiques modernes et une importante augmentation de la demande énergétique sachant que cette tendance devrait encore s'accélérer dans les prochaines décennies.

Un tel système fait de plus en plus courir à l'économie mondiale, à l'environnement et au climat des risques majeurs de plus en plus préoccupants. Les projections du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat comme celles de l'Agence Internationale de l'Energie ou du Conseil Mondial de l'Energie indiquent qu'à moins d'un changement radical de paradigme, il conduira vers une impasse en termes de sécurité, de climat et d'équité sociale.

L'unanimité est aujourd'hui faite sur la nécessité de changer de système et d'amorcer immédiatement une transition énergétique vers une nouvelle approche plus durable, plus respectueuse de l'équilibre écologique de la planète, et de l'équité entre les différentes régions du monde et entre les générations. Un tel système est caractérisé par la sobriété, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et un accès universel aux services énergétiques modernes.

L'environnement construit (bâtiment et villes), au cœur des enjeux et des défis que rencontrent nos sociétés, est au nœud des changements souhaités. Les villes abritent aujourd'hui plus de 50% de la population mondiale, consomment les 2/3 de l'énergie produite au plan mondial et contribuent pour autant aux émissions de gaz à effet de serre. Cette énergie est en grande partie utilisée pour les besoins de mobilité et de confort dans les bâtiments (bureaux et logements). Le secteur du bâtiment et de la construction représente à lui seul 40 % de l'énergie totale consommée et environ 35 % des émissions de gaz à effet de serre. Ces tendances devraient se maintenir, voire se renforcer. En effet, en 2050, 75 % de la population mondiale vivra dans les villes.

Les choix de développement qui seront faits aujourd'hui à ce niveau, leur organisation spatiale et la façon de les mettre en œuvre, détermineront les quantités et la qualité de l'énergie à fournir pour relever les énormes défis de l'accès aux services de base qui se poseront à cet horizon dans les villes qu'elles soient petites, moyennes ou de grandes tailles. L'espace urbain rassemble en effet des systèmes intégrés, organisés selon des schémas complexes et de nature très variée selon que l'on considère les infrastructures, les équipements et activités génératrices de biens ou de services ou encore la satisfaction des besoins essentiels d'une population concentrée géographiquement. Il s'agit d'assurer l'accès à l'eau, à l'énergie, à un réseau de transport adapté, à des logements de qualité, à l'alimentation, à la santé, l'éducation, la sécurité, à un réseau d'assainissement des eaux usées et de gestion des déchets, à un environnement sain, à un nombre suffisant d'emplois sains et décents, à l'équité sociale ainsi qu'à des notions plus personnelles telles que le bien-être ou le bonheur.

Ces systèmes sont interdépendants et cela est particulièrement visible dès lors qu'il s'agit des réseaux de transport, de gestion des eaux, de la distribution énergétique ou

encore des réseaux de communication et c'est pourquoi il est important de souligner la nécessité d'une approche holistique de la Ville tant dans l'analyse des défis qu'elle rencontre que des réponses à apporter. Ces réponses, de nature variée, sont déterminantes quant au contenu et à la direction à donner à la transition énergétique. Les professionnels de l'aménagement urbain et de la gestion urbaine, de la construction et du bâtiment sont les principaux artisans des choix à opérer et des réponses à apporter pour que les villes jouent pleinement leur rôle dans cette transition.

2. Objet et Objectifs de la formation continue

Le module de **Formation des professionnels du secteur de l'aménagement urbain, de la construction et du bâtiment aux défis de la transition énergétique** s'inscrit dans le cadre des Initiatives francophones pour la promotion des villes durables en Afrique portées par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à travers son organe subsidiaire l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), et par ses partenaires.

Il est réalisé à l'initiative de l'IFDD et de l'École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU), en partenariat avec l'Association ENERGIES 2050.

La formation a pour objectif de développer chez les architectes, urbanistes et gestionnaires urbains ainsi que chez les différents professionnels publics ou privés en activité ou en formation concernés par ces thématiques, une bonne maîtrise des défis à relever ainsi que des stratégies et des actions à mettre en œuvre pour construire ou rénover des bâtiments, des infrastructures et aménagements urbains et d'une manière générale des villes répondant aux exigences et aux défis de la transition énergétique.

Il s'agit de donner à ces professionnels les clés pour comprendre et prendre en compte les enjeux de la transition énergétique (accès universel et équitable aux services énergétiques, réduction des risques de changement climatique par la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables...) dans leurs métiers. L'objectif est également d'identifier les stratégies, les outils, les techniques et les méthodes d'intégration de ces enjeux afin que chacun puisse adapter en conséquence ses pratiques professionnelles et agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie dans la mise en œuvre d'un mieux vivre ensemble dans un environnement durable.

La formation s'articule autour de deux axes complémentaires :

- des apports théoriques complétés et illustrés par des cas concrets ;
- un projet d'application réel réalisé par chacun des participants et encadré par des membres de l'équipe pédagogique.

3. Public cible

Les participants seront en priorité :

- des professionnels de l'aménagement urbain ;
- des professionnels de la construction et du bâtiment (architectes, urbanistes, gestionnaires urbains...);
- des professionnels d'autres métiers en relation avec l'environnement construit (ingénieurs, aménageurs, sociologues, juristes...).

Les participants pourront également venir de structures de formation intervenant sur les mêmes thématiques (corps enseignant et élèves en Master de l'EAMAU et d'autres écoles travaillant sur les mêmes thématiques). Les participants pourront aussi provenir des institutions et administrations publiques, des représentants élus des gouvernements locaux et des industriels concernés par l'environnement construit et l'énergie ainsi que par les politiques et les mécanismes de mise en œuvre. Sans être limitatif, on citera notamment:

- les Administrations publiques (Ministères de l'habitat, de l'urbanisme, de l'énergie, du plan; de l'économie et des finances; de l'environnement,...);
- les Institutions et organismes publics spécialisés (Agences de l'environnement,...);
- les Communautés économiques régionales (UA, CEDEAO, CEEAC, CEMAC, UEMOA.);
- les Banques nationales et régionales de développement (BAD, BOAD, BDEAC) ainsi que des banques centrales (BCEAO, BEAC) ;
- les Industriels, entrepreneurs et bureaux d'études du milieu de la construction, de l'aménagement et de la gestion urbaine ;
- les Associations professionnelles, Chambres de l'Industrie et du Commerce ;
- les Organisations non gouvernementales...

Afin d'équilibrer les promotions, les candidats seront sélectionnés sur la base de leur secteur d'activité, de la motivation et de la pertinence de leur dossier par l'EAMAU, l'IFDD, et leurs partenaires formateurs.

4. Méthodologie

La formation s'articule en 2019 autour d'un unique module présentiel. Les participants pourront bénéficier de l'accompagnement des membres de l'équipe pédagogique pour l'amélioration de leurs projets.

La session présentielle se déroule dans les locaux de l'EAMAU à Lomé au Togo.

4.1 Sélection des participants

Les participants sont sélectionnés sur appel à candidature compte tenu de leur motivation, de leur niveau d'étude et de la maturité de leur projet.

Pour accompagner sa candidature, chaque participant est invité à proposer un projet d'application concret qu'il enrichira et réalisera au fur et à mesure de la formation. Ce projet doit être au cœur d'une problématique réelle auquel le participant est confronté.

Le projet devra être rédigé en un maximum de 5 pages et suivant le canevas ci-après :

- **Contexte et Problématique ;**
- **Objectifs ;**
- **Méthodologie ;**
- **Résultats attendus.**

Les projets individuels sont au cœur du déroulé pédagogique.

Ils ne doivent pas être perçus comme un travail supplémentaire, sachant que les participants seront tous des praticiens, mais comme une opportunité d'intégrer la prise en compte de la transition énergétique dans un problème concret au plus près des préoccupations professionnelles de chaque participant.

A noter que la thématique du projet pourra évoluer au cours de la première semaine de formation présentielle.

La maturité et le caractère réaliste des projets est essentiel dans le processus d'évaluation. Seuls les dossiers complets feront l'objet d'une évaluation. Les candidats sont invités à déposer leur candidatures jusqu'au **20 février 2019** au plus tard. Les candidats retenus seront informés de leur participation avant le **26 février 2019**

4.2 – Différentes phase de la formation continue

Avant le début de la formation, un document pédagogique d'introduction sur les enjeux de la transition énergétique pour l'environnement construit et les villes avec un focus sur les villes africaines sera mis à disposition des participants.

Ce document a pour objectif de sensibiliser les participants sur les questions énergétiques avant leur arrivée dans les locaux de l'EAMAU. Ce document sera accompagné d'une bibliographie centrée sur les thèmes qui seront abordés au cours de la formation.

L'objectif est de transmettre de façon pédagogique les fondamentaux de la transition énergétique dans le cadre plus général du développement durable et du changement climatique afin que chacun ne découvre pas ces problématiques uniquement à son arrivée à Lomé pour le début de la formation.

Le module présentiel unique est organisé autour de cours formels et d'étude de cas. Le partage d'expérience entre les participants sera encouragé et viendra enrichir le contenu pédagogique pour que chacun puisse s'approprier le contenu de la formation.

Chaque participant présentera également la thématique de son projet individuel. Le processus pédagogique doit également permettre à chacun d'intégrer les apports théoriques et pratiques dans les projets individuels.

Les enseignements théoriques seront complétés par des visites de terrain à l'occasion des trajets entre le lieu d'hébergement et le lieu de la formation dans les locaux de l'EAMAU.

Également, le module présentiel unique est organisé autour de la finalisation du projet individuel.

Des compléments théoriques seront également apportés par l'équipe pédagogique en parallèle en réponse aux demandes des participants reçues entre les deux modules présentiels. Les enseignements théoriques sont complétés par des visites de terrain.

Les projets individuels seront présentés à la fin de la session devant un panel rassemblant l'équipe pédagogique, des enseignants de l'EAMAU et des représentants publics et privés.

Chaque projet fera l'objet d'une appréciation collégiale. La grille d'évaluation analysera si les participants ont bien intégrés les opportunités d'action de la transition énergétique dans les domaines suivants : urbanisme, architecture, construction, énergie, économie, aménagement et gestion du territoire, transport, implication des parties prenantes...

Le meilleur projet recevra une mention spéciale et fera éventuellement l'objet de publications dans différents supports de la Francophonie, et de l'EAMAU.

Un programme spécifique de valorisation est en cours d'élaboration afin que ces projets contribuent à démultiplier les exemples à suivre et puissent inspirer d'autres porteurs de projets.

Une **attestation de participation** sera remise à tous les participants au terme du module présentiel unique.

Un **certificat** sera remis aux participants qui auront présenté un projet évalué positivement par le jury.

4.3 – Démarche pédagogique

La démarche pédagogique s'articule selon trois axes complémentaires :

- un axe « **Comprendre** » destiné à développer chez les participants une compréhension et appréciation des concepts clés, des enjeux et des défis de la transition énergétique dans une perspective visant à mobiliser et à pousser à agir ces acteurs clés que sont les professionnels de l'aménagement urbain, de la construction et du bâtiment ;
- un axe « **Identifier et s'appropriier les outils** » destiné à la découverte et à l'appropriation des outils méthodologiques et techniques, politiques et réglementaires, financiers et organisationnels dont ces professionnels ont besoin pour agir dans et sur leur métier dans la perspective d'une transition réussie ;
- un axe « **Renforcer la capacité d'agir** » centré sur l'utilisation de ces outils pour conduire à son terme le projet d'application concret que le participant se sera

donné dès le début du processus et avec lequel il cheminera tout au long toute la démarche pédagogique.

Il est entendu que chaque axe a vocation à enrichir et compléter les autres axes. Chaque thématique sera abordée selon cette approche plurielle.

La formation étant destinée aux professionnels du métier, les principes d'un enseignement andragogique seront de rigueur ; à savoir :

Le principe du respect de l'apprenant en formation

Tout apprenant possède ses limites d'apprentissage et sa façon d'emmagasiner de l'information nouvelle. La vitesse à laquelle il assimile ces informations joue également un rôle important dans la rétention des éléments.

Le principe de la réceptivité

Un apprentissage significatif commence par le vouloir et le désir d'apprendre. Pour assurer cette réceptivité, l'apprenant a besoin de percevoir les bénéfices de la formation et de comprendre le pourquoi de celle-ci afin de s'approprier les informations qui lui sont présentées.

Le principe de l'interactivité

Dans le cas des adultes, l'expérience constitue la base sur laquelle s'implantent les nouveaux savoirs. Par conséquent, les méthodes pédagogiques doivent favoriser les échanges entre le formateur et les participants à la formation.

Le principe de la facilitation de l'apprentissage

Les systèmes d'apprentissage doivent respecter certains facteurs essentiels à l'acquisition des connaissances, des habiletés et des comportements. Pour ce faire, les contenus doivent être structurés et faciles à comprendre, faire appel à l'expérimentation et respecter un rythme adapté.

Le principe d'acquisition, d'intégration et de maintien des connaissances

Il faut mesurer les acquis des apprenants à différents moments du processus de formation : avant, pendant, après et à moyen terme. En évaluant ainsi les savoirs, on peut observer de manière précise les divers changements qui s'opèrent au niveau des individus en formation et de l'organisation.

4.4 - Contenu des enseignements

Les principales thématiques retenues, traitées suivant les 3 axes pédagogiques «comprendre », « Identifier et s'approprier les outils » et « Renforcer la capacité d'agir » sont:

- **Module 1** - Climat, Energie et Territoire
- **Module 2** - Energies renouvelables (EnR) et Efficacité énergétique (EE)
- **Module 3** – Constructions et Bâtiments Durables
- **Module 4**- Villes Durables.

La présentation de chacune de ces thématiques se fera selon une articulation similaire :

- **concepts ;**
- **organisation des acteurs ;**
- **outils de mise en œuvre avec une attention particulière sur les questions réglementaires et financières ;**
- **application concrète avec des études de cas illustratives.**

La liste ci-dessous donne un aperçu non exhaustif des sujets qui seront abordés à ces différents niveaux.

Axe « Comprendre »

- Energie (concept, forme, unités de mesure...)
- Etablissements humains et énergie
- Notions de transition énergétique et mutations des pratiques professionnelles
- Mettre en œuvre une politique de maîtrise de la demande en énergie : cadre politique, institutionnel, réglementaire et normatif
- Sobriété et Efficacité énergétique
- Énergies renouvelables
- Mobilité, transports et énergie
- Énergie, bâtiment et usager
- Accès à l'énergie

Axe « Identifier et s'approprier les outils »

- Réglementation, labellisation, normalisation
- Dimensionner et simuler (enveloppe du bâtiment, implantation, méthodologies carbone, installation énergies renouvelables,...)
- Analyse de cycle de vie (coût global, analyse systémique)
- Conception intégrée (méthodologie de l'ingénierie concurrente)
- Conception bioclimatique et efficacité énergétique dans le bâtiment
- Mécanismes de financement (boîte à outils, financements climat et nouveaux mécanismes de marché, Mesures d'atténuation appropriées au niveau national,...)
- Exploitation, maintenance et gestion

Axe « Renforcer la capacité d'agir »

- Présentation d'actions réussies au niveau des bâtiments, de la mobilité, de l'aménagement urbain
- Approvisionnement en énergie durable : les énergies renouvelable et l'efficacité énergétique
- Outils de la gestion énergétique : exploitation, maintenance dans le bâtiment et comportements des usagers
- Projet d'application (en groupe)
- Formulation et mise en œuvre d'un projet d'application individuel

Le déroulé pédagogique sera organisé sur la base d'une démarche systémique afin d'appréhender dans sa globalité la diversité des composantes à prendre en compte dès lors qu'il s'agit de concevoir, réaliser et gérer des établissements humains durables (urbanisme, architecture, construction, aspects sociaux et comportementaux). Les formateurs intégreront des éléments contextuels qui tiennent compte des spécificités, des contraintes et des opportunités des villes africaines.

5. Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique sera composée d'experts internationaux et d'experts de l'EAMAU. Les experts seront des enseignants et des praticiens reconnus à même de travailler selon une approche théorique et pratique systémique.

6. Modalités d'inscription

Le nombre de places est limité à 20 participants.

Les candidats sont invités à s'inscrire en ligne sur le site Internet de l'IFDD (www.ifdd.francofonie.org) et à fournir toutes les informations requises par l'outil d'inscription en ligne au plus tard le **20 février 2019**.

Les candidatures mises en ligne après cette date et les dossiers incomplets seront susceptibles d'être rejetés sans examen.

Date limite de dépôt des candidatures le 20 février 2019.

Notification de l'acceptation : avant le 26 février 2019.

7. Prise en charge des participants par l'IFDD

Les participants non-résidents au Togo sont pris en charge par le budget de la formation pour :

- le séjour à l'hôtel à Lomé, petit déjeuner inclus (hors extras) ;
- l'accueil et le retour à l'aéroport de Lomé (pour les non-résidents au Togo) ;
- les pauses café pendant l'atelier et le repas de midi pendant les jours de formation ;
- l'allocation journalière forfaitaire pour les non-résidents d'un montant de 35 000 FCFA par nuit passée à Lomé,
- le transport aérien ou routier de leur pays de résidence à Lomé au Togo.

Les autres frais non compris dans cette liste, sont à la charge des participants.

Les participants résidents au Togo sont pris en charge uniquement pour :

- le repas de midi et les pauses café pendant le séminaire.

8. Contribution des participants

A l'exception des résidents au Togo, les participants prendront eux-mêmes en charge:

- les frais d'inscription sont d'un montant de 300 000 FCFA par participant.
- les frais de visas d'entrée au Togo ;
- les frais de transit notamment les nuitées passées pendant le transport ;
- les taxes aéroportuaires et les frais de timbres ;
- les frais de transport routier dans le pays de résidence des participants et autres frais non listés dans la prise en charge.

9. Date et durée et lieu de l'atelier

Le module présentiel unique se déroulera pendant 10 jours calendaires **du 26 mars au 05 avril 2019.**

Tous les travaux auront lieu dans les locaux de l'EAMAU.

10. Experts retenus pour l'atelier

Les experts identifiés pour cet Atelier sont des universitaires et professionnels actifs dans les domaines ciblés et disposant d'une expertise reconnue sur les thématiques traitées.

La liste provisoire des intervenants invités est donnée ci- après :

Intervenant - expert	Domaine d'expertise
Mamadou KONE	Coordination générale (IFDD) Spécialiste de programme, Énergie durable Institut de la Francophonie pour le développement
Stéphane POUFFARY	Expert, énergie, climat et développement durable Directeur Général ONG ENERGIES 2050
Mbacké NIANG	Architecte, Chercheur et Enseignant, Agence d'Architecture et de Recherche MBN, Sénégal

Marcienne N. EMOUGOU	Gérante/Consultante Bureau d'Expertises, d'Etudes Urbaines, Environnementales et Paysagères (B2EUEP SARL)
Kodjo TCHINI	Urbaniste Enseignant à l'EAMAU
Aimé Paul GONCALVES	Architecte, Expert en patrimoine Enseignant chercheur à l'EAMAU
Komlan Déla GAKE	Architecte-Urbaniste Enseignant à l'EAMAU
Benoit DANVIDE	Gestionnaire Urbain Enseignant chercheur à l'EAMAU
Atsu Fiéfonou AKOUEDE	Urbaniste, Architecte Enseignant à l'EAMAU

11. Contacts pour information

Monsieur Mamadou KONE

Spécialiste de programme, Énergie durable

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3e étage, Québec (Québec), G1K 4A1, Canada

Tél. Bureau : +1 418 692-5727 poste 8236

Courriel : mamadou.kone@francophonie.org

Site Internet : www.ifdd.francophonie.org - www.mediaterre.org - www.francophonie.org

Madame Felana RAKOTOVAO

Chargée de Projet

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3e étage, Québec (Québec), G1K 4A1, Canada

Téléphone : +1 418 692 5727, poste 8225

Courriel : Felana.Rakotovao@francophonie.org

Site Internet : www.ifdd.francophonie.org - www.mediaterre.org - www.francophonie.org

Monsieur Achille NDONGO NGUENDIA

Directeur du Développement et de la Recherche, EAMAU

422 Rue des balises, Tokoin Doumasséssé

BP : 2067 Lomé-Togo

Téléphone : +228 96 17 12 92

Courriel : achindongo@yahoo.fr

Monsieur Komlan Déla GAKE

Chef Division Développement, EAMAU
422 Rue des balises, Tokoin Doumasséssé

BP : 2067 Lomé-Togo

Téléphone : +228 99 90 81 68

Courriel : kdelagake@gmail.com



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 84 États et gouvernements dont 54 membres, 4 membres associés et 26 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs du français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

58 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Nouvelle Calédonie • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

26 observateurs

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada-Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris (France)

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org



L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son siège est à Québec.

À l'origine dénommé *Institut de l'Énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français (IEPF)*, l'IFDD est né en 1988 peu après le II^e Sommet de la Francophonie, tenu à Québec en 1987. Sa création faisait suite aux crises énergétiques mondiales et à la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, l'Institut inscrit les résolutions du Sommet de la Terre de Rio-1992 comme fil directeur de son action et devient *l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie*. Et en 2013, à la suite de la Conférence de Rio+20, il prend la dénomination *Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)*.

Sa mission est de contribuer :

- à la formation et au renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs de développement des pays de l'espace francophone dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement pour le développement durable ;
- à l'accompagnement des acteurs de développement dans des initiatives relatives à l'élaboration ;
- et à la mise en œuvre des programmes de développement durable ;
- à la promotion de l'approche développement durable dans l'espace francophone ;
- au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social, notamment l'environnement et l'énergie, pour le développement durable.

L'action de l'IFDD s'inscrit dans le Cadre stratégique de la Francophonie, au sein de la mission D « Développement durable, économie et solidarité » et de l'Objectif stratégique 7 « Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable ».

L'Institut est notamment chef de file des deux programmes suivants de la programmation 2015-

2018 de l'OIF, mis en œuvre en partenariat avec d'autres unités de l'OIF :

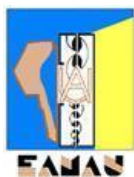
- Accroître les capacités des pays ciblés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies régionales nationales et locales de développement durable, inclusives, participatives et axées sur les résultats, aux niveaux régional, national et local;
- Renforcer les capacités des acteurs francophones en vue d'une participation active aux négociations et décisions internationales sur l'économie, l'environnement et le développement durable, ainsi que leur mise en œuvre.

INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (IFDD)

56, rue Saint-Pierre, 3ème étage Québec (QC) G1K 4A1 CANADA

Téléphone : +1 418 692 5727

ifdd@francophonie.org ; www.ifdd.francophonie.org ou www.mediaterre.org



L'EAMAU est une Institution inter-africaine d'enseignement supérieur, de recherche et d'expertise, créée en 1975 et dont le siège est à Lomé au Togo. Quatorze pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre siègent au Conseil d'Administration de l'EAMAU, jetant un pont entre les zone UEMOA et CEMAC :

- **Pour l'Afrique de l'Ouest, zone UEMOA** : BENIN, BURKINA FASO, COTE D'IVOIRE, GUINEE BISSAU, MALI, NIGER, SENEGAL et TOGO.
- **Pour l'Afrique centrale, zone CEMAC** : CAMEROUN, CENTRAFRIQUE, CONGO, GABON, GUINEE EQUATORIALE et TCHAD.

L'EAMAU a pour missions la formation, la recherche et l'expertise dans les sciences et techniques de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'environnement urbain, de l'amélioration du cadre de vie ainsi que dans les domaines artistiques en rapport avec le développement urbain. L'EAMAU offre, en formation initiale dans le système LMD, trois filières : Architecture, Urbanisme et Gestion urbaine.

Outre la formation initiale, l'EAMAU a ouvert depuis 2007 une école doctorale sur l'Image de la ville en Afrique. Membre de plusieurs réseaux scientifiques, pédagogiques et professionnels africains et internationaux, l'EAMAU est labellisée :

- Centre d'excellence régionale par l'UEMOA en 2006 (Programme Image de la Cité en Afrique Noire) ;
- Pôle d'excellence par l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) en 2004 (Programme Espaces et Sociétés en Afrique Noire) ;
- École de référence par l'Union des Architectes d'Afrique (UAA) en 2003 ;
- Membre titulaire de l'APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme) depuis 2007.

L'EAMAU a diplômé à ce jour, venant d'une vingtaine de pays d'Afrique, 747 spécialistes de haut niveau sur le champ de la ville : (architectes, urbanistes, architectes-urbanistes et gestionnaires urbains.)

École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme - EAMAU

BP 2067 Lomé, TOGO

Tél. 00 228 2216253 - Fax. 00 228 2220652

www.eamau.org ; eamau@cafe.tg